

avantage des renseignements techniques et statistiques fournis par l'OAA et de sa participation à la discussion des programmes nationaux et internationaux de production et de distribution agricoles.

L'OAA, qui a compté sept ans d'existence en 1952, s'est peu à peu solidement établie. Les relevés préliminaires des besoins sont terminés et les buts fixés lors de la conférence d'Hot-Springs deviennent graduellement des réalisations pratiques. La production alimentaire retarde encore et il s'écoulera encore du temps avant que plusieurs entreprises de l'OAA manifestent leur pleine valeur. Dans bien des cas, les résultats d'entreprises de fertilisation, d'irrigation et de mise en valeur en vue de rendre productives des terres et des forêts ne seront pas complets avant des générations. La tâche de l'OAA ne peut cesser car l'OAA bat la marche de la campagne internationale visant à améliorer le sort de l'humanité.

Le siège permanent de l'OAA a été établi à Rome en 1951. C'est là que sa sixième conférence a été tenue du 19 novembre au 6 décembre 1951.

## Section 2.—Les gouvernements provinciaux et l'agriculture\*

### Sous-section 1.—Services agricoles

**Terre-Neuve.**—Depuis 1934, les services agricoles officiels à Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Ressources naturelles. La Division maintient un service de vulgarisation et encourage l'expansion de l'agriculture en subventionnant l'achat de reproducteurs de race pure et le défrichage, en aidant les expositions agricoles, en subventionnant le bétail et en assurant un service d'étude des sols. Chaque année plusieurs bourses sont accordées aux jeunes gens pour leur permettre de suivre un cours universitaire de quatre ans en agriculture. Le programme de colonisation au bénéfice des civils et des anciens combattants et le régime d'aide aux agriculteurs, qui peuvent utiliser les tracteurs du gouvernement pour faire du défrichement, sont confiés à la Division de la mise en valeur des terres du ministère des Ressources naturelles.

**Île-du-Prince-Édouard.**—Le ministère de l'Agriculture est dirigé par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un inspecteur de l'industrie laitière, d'un pathologiste et vétérinaire, d'un adjoint pour les questions relatives au sol, de cinq représentants de comté et d'un surintendant des cercles féminins.

**Nouvelle-Écosse.**—Les programmes agricoles de la Nouvelle-Écosse sont administrés par le ministère de l'Agriculture et des Marchés. Les bureaux du ministre et du sous-ministre, du directeur des marchés et du surintendant des services agricoles sont situés à Halifax. Le ministère se compose de plusieurs divisions, comptant chacune un directeur: génie agricole; animaux et volailles; chimie, sols et engrais; industrie laitière; vulgarisation; grandes cultures; horticulture et biologie; immigration et établissement sur les terres; et marchés. A l'exception des représentants agricoles, qui occupent les 18 bureaux de comté, tous les techniciens sont installés au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, à Truro.

**Nouveau-Brunswick.**—Les programmes agricoles du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont administrés par le ministère de l'Agriculture, dirigés par le ministre de l'Agriculture assisté d'un sous-ministre et des directeurs des

\* La matière provient des ministères de l'Agriculture des différentes provinces.